

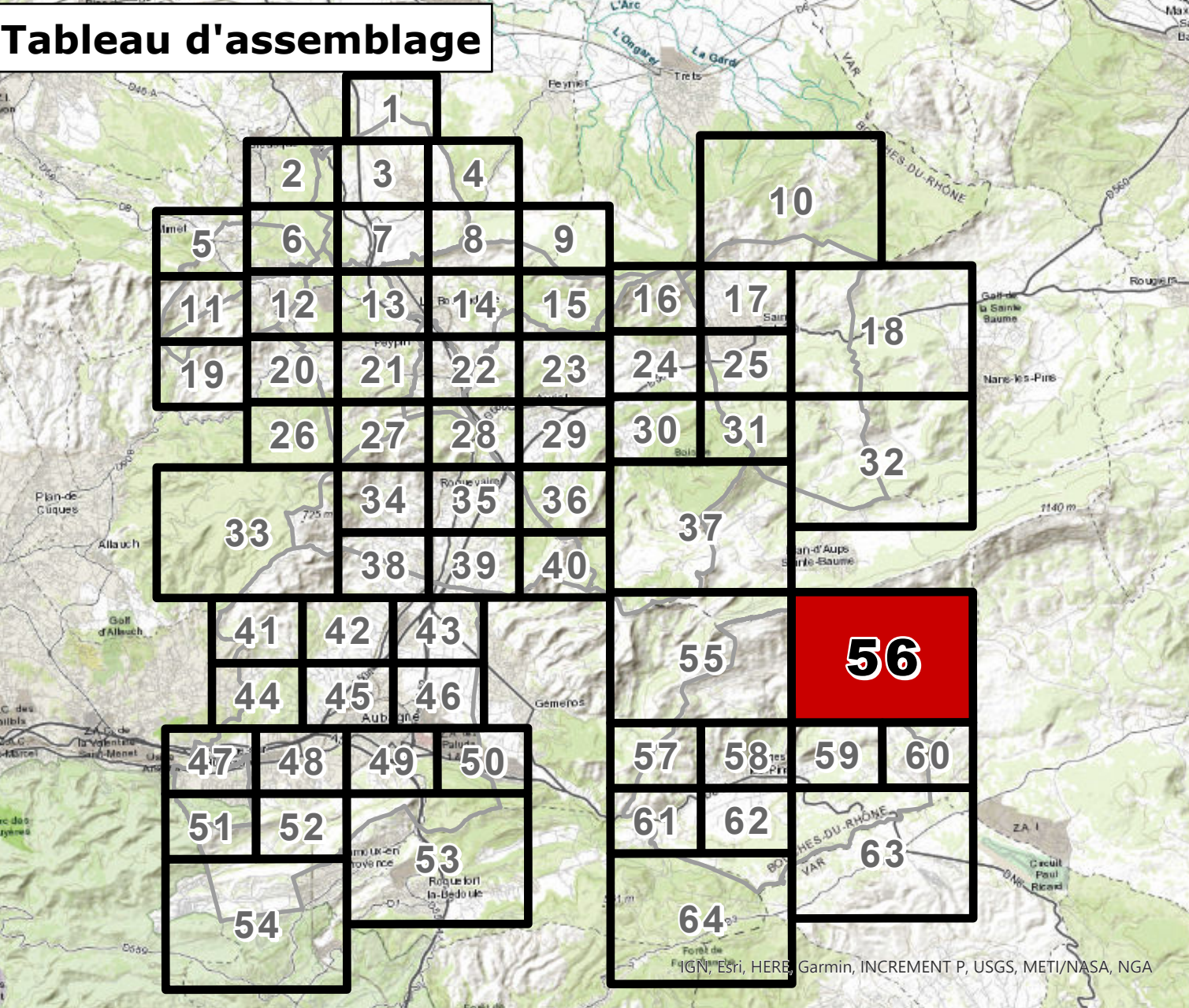
Règlement - pièces graphiques

M. Planches de zonage

PLANCHE
56

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1



Urbanisme

URBANISME

- Limite de zone
- Limite de zone issue de la procédure de modification n°2 (non opposable)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Polygone constructible

EMPLACEMENTS

RESERVES

- Emplacement réservé pour voirie
- Autre emplacement réservé
- Emplacement réservé de mixité sociale
- Service pré-localisation pour équipement

MIXITES SOCIALES ET FONCTIONNELLES

- Secteur de mixité sociale
- Linéaire commercial
- Polarité commerciale
- Pôle de vie

DIVERS

- Servitude d'attente d'un projet
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Secteur de richesse du sol ou sous-sol

PRESRIPTIONS (IMPLANTATION / HAUTEURS)

- Implantation imposée
- Marge de recul
- Marge de recul (ou Barrière)
- Prescription de hauteur
- Prescription de vue

Patrimoine

PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL

- Élément remarquable
- Élément remarquable faisant l'objet d'une fiche
- Canal de Marseille et dérivations

PATRIMOINE NATUREL

- Espace vert protégé
- Arbre protégé ponctuel
- Alignement végétal
- Espace vert protégé
- Terrain cultivé à protéger

Espace boisé classé

- Espace Boisé Classé

Fond de Plan

- Parcelaire
- Élément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

37

55

59

60